



RAPPORT DE GESTION 2021



L'ANNÉE 2021 EN QUELQUES CHIFFRES



79.1%

Degré
de couverture



2.7 mia

Fortune
totale



3.4 mia

Engagements
(capitaux de prévoyance
et provisions techniques)



7.3%

Performance réalisée
(benchmark 7.2%)



0.25%

Frais de gestion
(% fortune)



214.-

Frais administratifs
par assuré·e



7787

Assuré·es
actif·ives



4579

Bénéficiaires
de rente



20

Employeurs
affiliés



140.5 mio

Cotisations totales
encaissées



143.3 mio

Rentes totales
versées



3700

Appartements et 150
commerces et bureaux

Rapport de gestion 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le message du Comité	04
Commentaires sur les états financiers	06
Activités de la prévoyance professionnelle	12

COMPTES ANNUELS

Bilan	18
Compte d'exploitation	20

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	Bases et organisation	24
2	Assurés actifs et pensionnés	26
3	Nature de l'application du but	28
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	29
5	Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	31
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	34
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	42
8	Demandes de l'Autorité de surveillance	44
9	Autres informations relatives à la situation financière	44
10	Événements postérieurs à la date du bilan	45

APPENDICES

Rapport et attestation	48
Liste des immeubles par commune	51



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le message du Comité

L'année 2021, tout comme l'année précédente, a été marquée par le COVID-19. La pandémie a continué à bouleverser nos habitudes et nos modes de vie ainsi qu'à mettre à l'épreuve le délicat équilibre entre exigences de santé publique et libertés individuelles.

Avec la sortie de la pandémie qui se dessine, c'est sans regret que l'on commence à ranger les masques. D'autres changements dans nos comportements sont toutefois plus positifs et appelés à durer. La pandémie a ainsi servi d'accélérateur dans l'évolution du monde du travail et dans la numérisation de la société. Partout où cela est possible, le télétravail est entré dans les mœurs, avec – lorsqu'il est bien encadré – des effets bénéfiques sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, mais aussi sur l'environnement grâce à la diminution des déplacements. L'accélération de la numérisation apporte naturellement des avantages, rendant par exemple possible le télétravail, mais aussi des risques, en particulier liés à la cybercriminalité, qu'il convient de gérer au mieux.

UNE COMMUNICATION RENOUVELÉE

Dans la logique de ces transformations sociétales, la CPCL évolue également avec son temps. Les dossiers des assurées et assurés ont été numérisés durant l'année écoulée, permettant une plus grande efficacité ainsi qu'une sécurité accrue dans les procédures de gestion.

La CPCL a également revu sa politique de communication, et s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle, à l'instar du Rapport de gestion que vous avez sous les yeux. Portée par un nouveau logo, elle se veut résolument tournée vers l'avenir, et affirme la solidarité et la mutualité inhérente à la prévoyance professionnelle. Le site internet et les brochures d'information ont fait l'objet d'une refonte complète pour les rendre plus accessibles et agréables à parcourir.

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

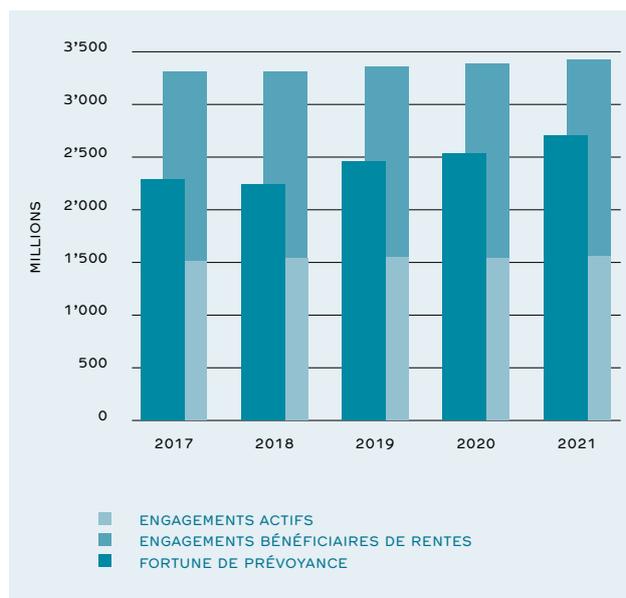
Dans le domaine de la gestion de la fortune, et afin de mettre en œuvre les décisions prises par le Comité dans le cadre de la politique d'investissement responsable, la CPCL a créé son propre fonds dédié pour la gestion de ses placements en actions. Par ce biais, il est désormais possible de déployer les orientations voulues concernant l'élargissement de l'exercice des droits de vote, l'engagement actionnarial et les exclusions ciblées.

Sous l'angle environnemental, la politique d'investissement responsable prévoit notamment l'utilisation d'indices climatiques pour les actions, ce qui a permis de réduire à fin 2021 l'empreinte carbone de ces portefeuilles de près de 50% par rapport aux indices financiers classiques.

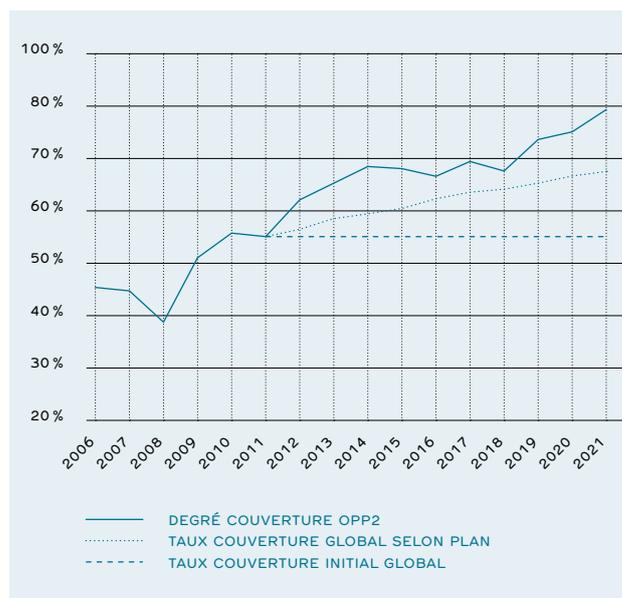
Au-delà des ajustements de portefeuilles financiers, il paraît toutefois évident que pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris, pleinement soutenus par la CPCL et qui visent une neutralité des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, c'est toute l'économie réelle qui devra décarboner.

C'est dans cette optique que l'engagement actionnarial prend tout son sens, au même titre que les mesures que la CPCL prend pour améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier, qui auront une incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre.

F1 | ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS



F2 | ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



CONSOLIDATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Il convient de terminer cette revue avec les résultats financiers de la CPCL à l'issue de cet exercice, qui peut être qualifié de bon cru. Une performance de 7.3% sur l'ensemble des placements, supérieure au minimum requis pour atteindre les objectifs, a permis de consolider la situation financière de la CPCL. Les frais administratifs nets s'élèvent à CHF 2.6 millions, ce qui représente CHF 214.– par assuré actif/bénéficiaire de rente, légèrement en dessous de la moyenne de CHF 240.– pour les caisses de pensions publiques selon l'étude Swisscanto sur les caisses de pensions en Suisse en 2021. Le degré de couverture a ainsi pu être amélioré à 79.1% à fin 2021 (75.1% à fin 2020), et la réserve de fluctuation de valeurs des placements dotée de CHF 108 millions supplémentaires à un total de CHF 395 millions (65 % de l'objectif).

À la lumière des développements géopolitiques et économiques en 2022, avec la guerre en Ukraine ainsi que la reprise de l'inflation et la hausse des taux qui l'accompagne, il apparaît crucial de disposer d'un coussin de sécurité convenablement doté pour faire face aux inévitables fluctuations des marchés financiers.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que tant le Comité, renouvelé en 2021 dans le cadre d'une nouvelle législature, que le personnel de la CPCL ont à cœur d'œuvrer année après année pour servir au mieux les intérêts des assurées et assurés, et gérer la Caisse selon les meilleures pratiques sur le long chemin de sa recapitalisation.

Une performance

supérieure au minimum requis

a permis de consolider la situation

financière de la CPCL.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Commentaires sur les états financiers

La bonne performance de 7.3% enregistrée en 2021 a permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs de 108 millions à un total de 395 millions, mais le retour de l'inflation incite à la prudence.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La récession induite en 2020 par la pandémie aura été extraordinairement soudaine et brutale, mais aussi très courte. La reprise économique qui y a fait suite dès l'été de cette année-là s'est prolongée en 2021. La brièveté de la récession et l'ampleur de la récupération que l'on continue à observer au début de 2022 sont en bonne partie dues à l'immense soutien à l'économie des autorités monétaires et politiques des principaux pays de la planète: injections de liquidités par achat de titres, facilitations de crédit, garanties, subsides, mesures budgétaires, voire, comme aux États-Unis, l'envoi de chèques à la population.

La forte reprise économique conjuguée à la désorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales liées à la crise sanitaire a provoqué des goulets d'étranglement, avec pour conséquences de fortes hausses des prix dans de nombreux secteurs, matières premières en tête, ainsi qu'un allongement des délais de livraison. Certains domaines, notamment celui des composants électroniques, ont connu de fortes pénuries.

Dans ce contexte, des pressions inflationnistes ont commencé à se faire sentir en 2021. Les taux d'inflation ont ainsi dépassé 5% dès l'été aux États-Unis, et dès la fin de l'année en Europe, et atteignent 7% à 8% au début de l'année 2022, des niveaux qui n'avaient pas été atteints au cours de ces deux dernières décennies. Si un effet de base peut expliquer en partie ces chiffres élevés, le débat sur la nature temporaire ou plus durable de l'inflation n'est pas encore tranché. La Suisse est encore relativement épargnée par le phénomène à l'heure actuelle, en raison notamment de la force du franc. Il faut toutefois relever que la faible inflation de ces dernières

décennies a été une composante importante dans les très bonnes performances des marchés financiers.

Les problèmes susmentionnés ont encore été exacerbés au début de l'année 2022 avec la guerre en Ukraine, les pays impliqués étant de gros producteurs de gaz, de pétrole et de matières premières agricoles. Outre la détresse que cette situation engendre pour les populations les plus démunies, elle rend la tâche des banques centrales d'autant plus difficile, faisant craindre qu'elles n'aient pris du retard dans leur lutte contre l'inflation. Si le ton des banques centrales a changé, leurs politiques demeurent très accommodantes à la fin de l'année 2021, les taux réels étant toujours fortement négatifs.

Dans ce contexte où les taux d'intérêt ont commencé à remonter, les marchés obligataires ont délivré en majorité des performances négatives en 2021, à l'instar des obligations de la Confédération qui ont présenté une performance de l'ordre de -4%. Les marchés des actions ont quant à eux dégagé de très bonnes performances en 2021, ce qui peut en partie s'expliquer par le manque d'alternatives d'investissement. Les actions suisses ont ainsi progressé de 23%, les actions américaines de 30%, et celles en Europe de 20%, une exception notable étant les actions chinoises dont les performances ont été négatives.

UNE GESTION TRANSPARENTE ET À FAIBLE COÛT

La fortune de la CPCL repose sur des actifs financiers à même de générer durablement des revenus. La Caisse fait ainsi appel à des structures et des véhicules de placement transparents et à faible coût, qui visent à éviter

les paris tactiques hasardeux. Elle a davantage recours à la gestion indicielle, qui représente près de 70% de la fortune mobilière à fin 2021. Cette approche a permis de fortement baisser le niveau des frais de gestion, passés de 0.64% en 2016 à 0.25% de la fortune totale en 2019, un niveau qui a été maintenu jusqu'en 2021.

🔗 La gestion indicielle

La gestion indicielle a pour but de répliquer le plus fidèlement possible les caractéristiques et la performance d'un indice boursier précis. Ce type de gestion entraîne des frais substantiellement plus faibles que la gestion active.

La mise en œuvre disciplinée de la stratégie s'exerce en particulier à travers un rééquilibrage calendaire systématique des poids de l'allocation sur les poids cibles de la stratégie.

Pour les placements immobiliers, le Comité définit actuellement les contours d'une rénovation du parc, qui est relativement vétuste, afin de notamment le rajeunir et le rendre plus efficient énergétiquement. Durant l'année 2021, une veille énergétique a ainsi été mise en place, et un chiffrage des investissements de vétusté réalisé. Dans le cadre de la recherche de solutions spécifiques pour les immeubles subventionnés et/ou contrôlés, qui présentent des défis particuliers, le projet de démolition/reconstruction des immeubles situés à Borde/Crêtes a été vendu à la SCHL au 1^{er} février 2021.

STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE

L'allocation stratégique, décidée par le Comité, définit l'investissement cible, en pourcent de la fortune, pour chaque classe d'actifs dans laquelle la CPCL investit. L'allocation effective peut temporairement s'en écarter

en raison des fluctuations des marchés financiers, tout en respectant les marges de fluctuation définies autour des objectifs. L'allocation stratégique n'a pas fait l'objet de modifications en 2021.

Des opérations de rééquilibrage ont été exécutées en juillet 2021, avec notamment la vente de plus de CHF 100 millions d'actions, le poids de celles-ci ayant dépassé leur borne de fluctuation supérieure suite à leurs très bonnes performances. Les poids des différentes catégories de placement ont été ramenés aussi près que possible de leur cible stratégique, compte tenu de l'illiquidité des prêts à la Ville et de l'immobilier, dont les poids sont dilués suite aux progressions des valeurs mobilières. Toutes les catégories de placement se trouvent au sein de leurs bandes de fluctuation au 31.12.2021. [👁 F3 et point 6.1 de l'Annexe aux comptes annuels](#)

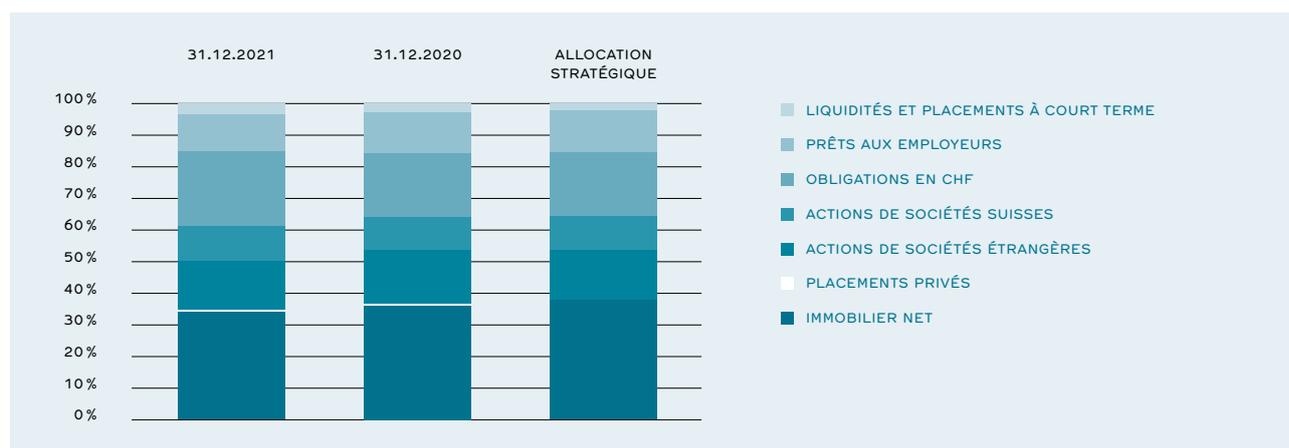
🔗 Le rééquilibrage

Suite aux fluctuations des marchés, les poids des différentes classes d'actifs vont s'écarter de leur cible stratégique. En l'absence de mécanisme correctif, ces déviations peuvent causer des écarts de performance et de risque par rapport à la stratégie. Le rééquilibrage est le processus consistant à faire revenir les poids des catégories de placement sur leur cible stratégique, par une vente des actifs dont le poids excède la cible au profit des actifs dont le poids est inférieur à la cible.

À la fin 2021, la rentabilité nette attendue à dix ans de l'allocation stratégique est de 3.6%, supérieure au besoin de performance nécessaire au respect du chemin de recapitalisation, qui est de 3.2%.

Le 4/5 de la performance nette attendue, soit près de 3% de la fortune, est constitué des revenus nets des frais de gestion (dividendes, coupons obligataires et revenus locatifs), ce qui représente un important socle de performance future moins dépendant des humeurs des marchés financiers.

F3 | ALLOCATION STRATÉGIQUE ET ALLOCATIONS EFFECTIVES EN 2020 ET 2021



UNE BONNE PERFORMANCE GRÂCE AUX ACTIONS

Les performances des classes d'actifs présentées dans le tableau 1 sont des performances pondérées par le temps, qui ne tiennent pas compte des apports et retraits effectués durant l'année. Elles permettent d'évaluer les performances des gérants par rapport à leur indice de référence.

La performance de la fortune globale s'est élevée à 7.3% en 2021 (4.2% en 2020), globalement en ligne avec la performance de 7.2% du benchmark (4.6% en 2020).

Du fait de l'approche majoritairement indicielle, les performances des classes d'actifs sont globalement proches de leur indice de référence respectif.

Avec des performances comprises entre 17% pour les actions internationales et 24% pour les actions suisses, la contribution des actions à la performance globale s'est élevée à 5.2%, soit 70% de la performance totale.

La performance de 3.7% des prêts aux employeurs représente une contribution de 0.5% à la performance totale, alors que les obligations couvertes en CHF ont délivré une performance de 0.2% pour une contribution voisine de 0%. Les placements privés sont un reliquat de l'ancienne allocation et les résultats ne sont pas représentatifs de cette classe d'actifs. La performance de 4.3% de l'immobilier direct, qui se décompose en un rendement net de 4.0%, en moins-values de 0.5% et en un gain sur vente de 0.8%, a apporté une contribution positive à hauteur de 1.6% à la performance totale.

T1 | PERFORMANCE SELON LA CATÉGORIE DE PLACEMENT

Catégorie placement	Valeur au 31.12.2021 (CHF mios)	Performance ¹ portefeuilles	Performance Benchmark	Benchmark
Liquidités et placements à court terme	63.8	-0.2%	-0.8%	Citigroup CHF 1M
Prêts aux employeurs	326.7	3.7%	3.7%	Taux absolu
Obligations en CHF	644.9	0.2%	0.3%	Composite ³
Actions de sociétés suisses	302.1	23.8%	23.2%	SPI Index
Actions de sociétés étrangères	438.1	16.5%	16.6%	Composite ⁴
Placements privés	2.6	4.1%	16.6%	Composite ⁴
Immobilier net ²	941.9	4.3%	4.3%	Taux absolu
Total placements	2'719.9	7.3%	7.2%	Stratégie

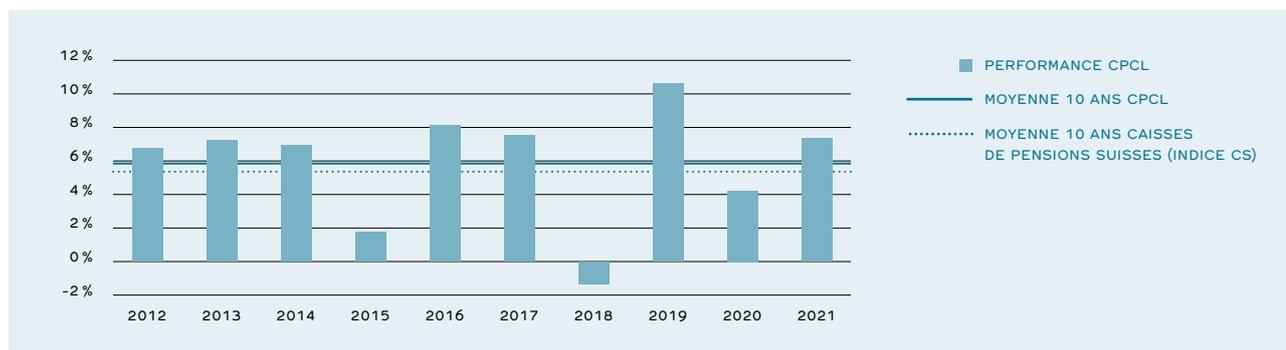
¹ Les performances sont pondérées par le temps (TWR) et ne tiennent pas compte des flux.

² La performance de 4,3% de l'immobilier se décompose en un rendement net de 4,0%, en moins-values de 0,5% et en gain sur vente de 0,8%.

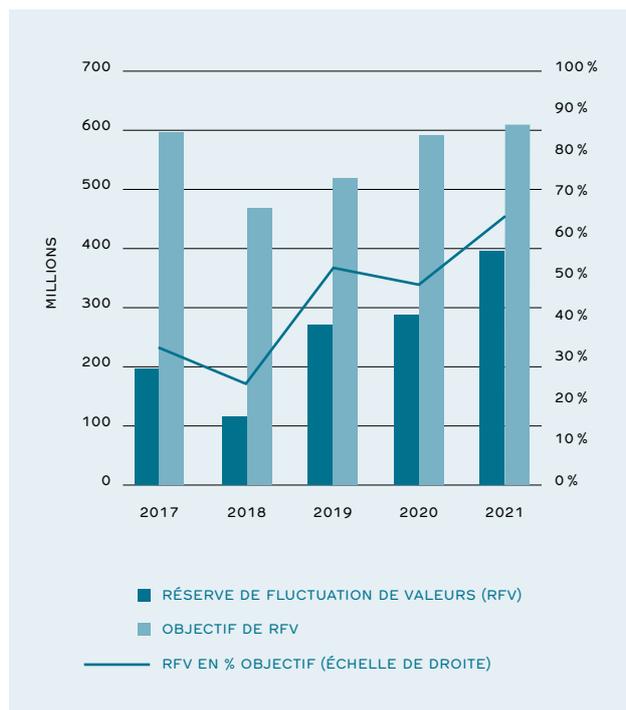
³ 6.5/20 JPM EMBI Global Div Comp hedgé CHF + 6.5/20 CS Leveraged loans Index hedgé CHF + 7/20 SBI AAA-BBB 1-5 ans.

⁴ 5/15 MSCI NA + 4.5/15 MSCI Europe x/CH + 3/15 MSCI EM + 1.8/15 MSCI Japan + 0.7/15 MSCI Pacific x Japan.

F4 | ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE



F5 | ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS



ATTRIBUTION À LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

La bonne performance de l'exercice a permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 108 millions à un total de CHF 395 millions au 31 décembre 2021, soit 65% de son objectif de CHF 609 millions. [F5](#)

DES FRAIS DE GESTION BAS

Les frais de gestion de la fortune (voir point 6.9 de l'Annexe aux comptes annuels), qui comprennent les commissions de gestion des valeurs mobilières, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placement (TER), se sont élevés à CHF 6.7 millions pour l'exercice 2021, soit 0.25% de la fortune (2020: CHF 6.3 millions, ou 0.24% de la fortune). Selon l'étude Swisscanto sur les caisses de pensions en Suisse en 2021, ce ratio de frais totaux de 0.25% se compare très favorablement à la moyenne de 0.45% pour les institutions de prévoyance suisses, qui par ailleurs se distinguent internationalement pour leur bas niveau de frais de gestion.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET BONNE GOUVERNANCE

La politique d'investissement responsable de la CPCL vise à prendre en compte les considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) dans

la gestion de sa fortune. Elle se fonde sur l'exercice actif des droits de vote et l'engagement actionnarial, ainsi que sur l'exclusion de sociétés actives dans des domaines controversés. Sont ainsi exclues les sociétés ne respectant pas le cadre réglementaire suisse, les secteurs de l'armement, du charbon thermique (extraction et production d'électricité), du pétrole et gaz non conventionnel, ainsi que les sociétés faisant l'objet de controverses majeures et pour lesquelles l'engagement actionnarial ne produit pas de résultats sur la durée. Concernant la thématique environnementale, la stratégie climatique de la CPCL s'accorde sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Afin de mettre en œuvre les orientations de sa politique d'investissement responsable avec une meilleure granularité, la CPCL a mis en place en 2021 son propre fonds dédié pour la gestion des actions suisses et étrangères. Cela a permis d'étendre l'exercice des droits de vote, de mettre en œuvre les exclusions décidées, et d'utiliser les indices climatiques MSCI Low Carbon Target comme références. Ces indices, construits par optimisation pour diminuer l'empreinte carbone tout en conservant des caractéristiques de rendement et de risque similaires aux indices financiers classiques, ont permis de diminuer l'empreinte carbone des portefeuilles en actions de près de 50% par rapport à l'indice MSCI des actions mondiales à fin 2021.

Un résumé de l'exercice des droits de vote en 2021 pour les actions suisses est disponible sur le [site de la CPCL](#).

[Site de la CPCL](#)

cpcl.ch → [gestion financière](#) → [investissements responsables](#)

Déjà membre depuis 2011 de l'Ethos Engagement Pool Suisse, la CPCL a rejoint au printemps 2020 l'Ethos Engagement Pool International. Les rapports d'activité des Pools peuvent être téléchargés sur le [site d'Ethos](#). La CPCL a ainsi participé en 2021 à de multiples initiatives collectives d'engagement actionnarial.

[Site d'Ethos](#)

ethosfund.ch/fr → [prestations](#) → [dialogue entreprises](#)

En matière de conditions de travail et de respect des droits humains, les efforts dans le cadre de la Workforce Disclosure Initiative ont continué dans le but d'améliorer la transparence sur la manière dont les grandes multinationales et leurs fournisseurs gèrent leurs ressources humaines. Par ailleurs, des démarches d'engagement collectif ont spécifiquement porté sur le travail forcé des Ouïghours en Chine. De manière plus

anecdotique, mais non moins importante, la CPCL a participé à une initiative collective pour une technologie de reconnaissance faciale responsable, portant notamment sur le fonctionnement des algorithmes et le respect de la vie privée.

De nombreuses initiatives concernant le changement climatique ont été poursuivies, ciblant plus de mille sociétés responsables de trois quarts des émissions de gaz à effet de serre (GES) de tout l'univers des actions mondiales. Les plus gros émetteurs en Suisse et à l'étranger ont fait l'objet d'un engagement intensif dans le cadre de l'initiative collective Climate Action 100+, avec des résultats tangibles, comme l'adoption d'objectifs de réduction des GES vérifiés selon la SBTi. Les experts du SBTi n'accréditent que les entreprises qui adoptent des normes élevées en matière de mesure et de divulgation des données climatiques, et qui disposent de plans sérieux d'atténuation des émissions de carbone (les compensations de toutes sortes ne comptent pas, par exemple). Les entreprises qui adoptent des objectifs fondés sur la science ont réduit leurs émissions de GES combinées d'un quart depuis 2015, alors que les émissions mondiales provenant de l'énergie et des processus industriels ont augmenté de 3.4% sur la même période. Si le nombre de sociétés qui adoptent des objectifs

selon la SBTi augmente, la tendance est toutefois encore trop lente, et les efforts dans ce sens doivent être maintenus.

🔗 L'initiative Climate Action 100+

L'initiative Climate Action 100+ regroupe plus de 450 investisseurs institutionnels pour des capitaux sous gestion de 40'000 milliards. Son objectif est de pousser les sociétés les plus émettrices de CO₂ à réduire leurs émissions afin d'atteindre les objectifs fixés à la Conférence de Paris en 2015 sur le réchauffement climatique, mais également à divulguer davantage d'informations financières liées au climat et à améliorer leur gouvernance pour faire face aux risques climatiques. Les membres de l'Ethos Engagement Pool – dont la CPCL – adhèrent à cette initiative, dans laquelle Ethos est chargé du dialogue avec Nestlé, LafargeHolcim et Thyssenkrupp.

🔗 Science Based Targets Initiative

La Science Based Targets Initiative (SBTi) a pour objectif d'aider les entreprises à définir une réduction de leurs émissions de GES conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, par le biais d'une démarche auditée et validée par la science. Plus de 2000 entreprises dans le monde travaillent déjà avec l'initiative SBTi.

Concernant la prise en compte des critères environnementaux dans l'immobilier, des outils pour la veille énergétique et le chiffrage de la vétusté ont été mise en place en 2021, afin de mieux définir les objectifs en matière de recherche d'efficacité énergétique et poursuivre les objectifs climatiques suisses dans le domaine spécifique de l'immobilier.

La politique d'investissement

responsable de la CPCL se fonde sur l'exercice

actif des droits de vote, l'engagement

actionnarial et l'exclusion de sociétés

actives dans des domaines controversés.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Activités de la prévoyance professionnelle

En 2021, la CPCL a modernisé ses outils de travail au sein du secteur prévoyance et effectué plusieurs modifications du Règlement d'assurance afin de s'adapter aux évolutions des dispositions fédérales. La Caisse a également observé une hausse de ses activités de gestion, notamment concernant le volume des flux d'assurance.

DÉCISIONS ANNUELLES DU COMITÉ

Le Comité de la CPCL a décidé de surseoir à la revalorisation des salaires cotisants et à l'indexation des rentes en cours au 1^{er} janvier 2022. Il a également fixé le taux d'intérêt applicable en 2021 aux comptes de préfinancement au même niveau que le taux d'intérêt technique, soit 2.5%.

Plusieurs modifications ont été apportées au Règlement d'assurance au 1^{er} janvier 2022 (aux art. 45, 78 et 92a), dont la principale est mentionnée ici. Le Règlement d'assurance peut être consulté sur [le site de la CPCL](#).

[Site de la CPCL](#)

[cpcl.ch](#) → [ressources](#) → [statuts et règlements](#)

INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE RENTES D'INVALIDITÉ LINÉAIRE

La récente révision de la loi sur l'assurance invalidité (LAI) permet d'affiner l'évaluation du taux d'invalidité entre 41% et 69% en introduisant un système de rentes d'invalidité linéaire. Cette adaptation concerne principalement les nouvelles rentes ainsi que les jeunes assurés-es. [↪ T2 : détail des différences entre les deux systèmes](#)

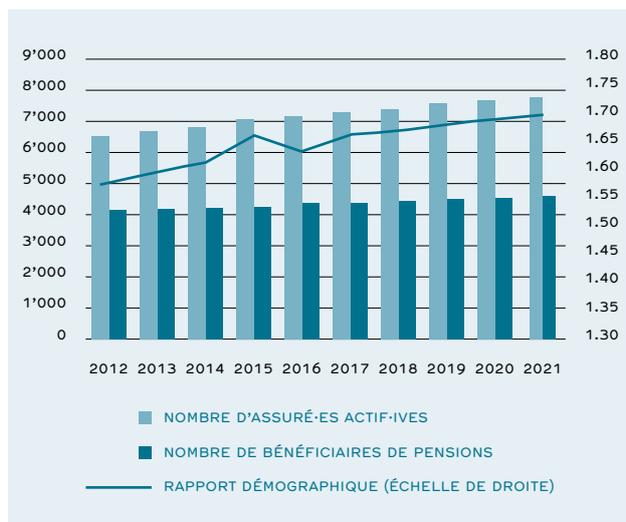
Différentes dispositions transitoires sont appliquées en fonction de l'âge des assuré-es. À noter que la CPCL est toujours liée à la décision de l'assurance invalidité (AI) pour déterminer le droit aux prestations.

T2 | ADAPTATION DES RENTES D'INVALIDITÉ

Taux d'invalidité AI	Rente actuelle	Nouveau droit	Changement
Supérieur à 70 %	Rente entière	Rente entière	Aucun
Entre 60 % et 69 %	75 %	Taux d'invalidité	Diminution
Entre 50 % et 59 %	50 %	Taux d'invalidité	Augmentation
Entre 40 % et 49 %	25 %	25 % à 47.5 %*	Augmentation
Moins de 40 %	Pas de rente	Pas de rente	Aucun

* Par palier de 2.5 %

F6 | ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



NÉGLIGENCE DE L'OBLIGATION D'ENTRETIEN

À partir du 1^{er} janvier 2022, les offices spécialisés dans l'aide au recouvrement ainsi que les institutions de prévoyance et de libre passage devront se conformer à de nouvelles obligations d'annonce. Ce changement concerne les personnes qui manquent à leur obligation d'entretien au sens du droit civil. Cette modification a pour but d'éviter qu'une personne qui manque à son obligation d'entretien puisse retirer le capital de sa prévoyance professionnelle et le faire disparaître. L'administration de la CPCL a dès lors revu ses processus afin de tenir compte de cette nouveauté.

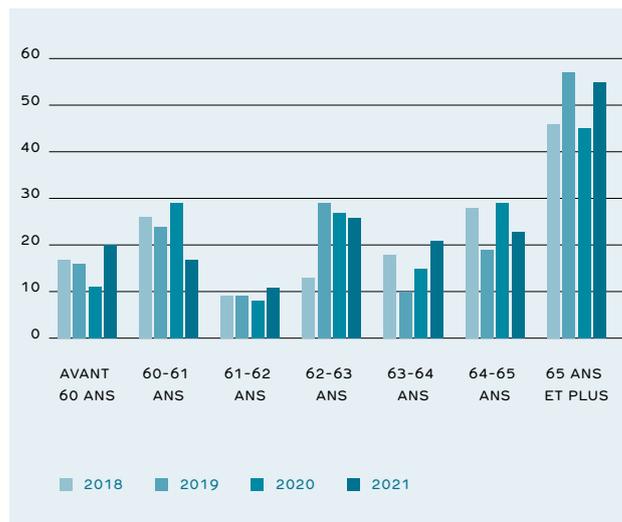
NUMÉRISATION DES DOSSIERS D'ASSURÉ-ES

Un important travail de numérisation a été réalisé en 2021, notamment au sein du secteur de la prévoyance. Les dossiers d'assuré-es ont été numérisés et un logiciel de gestion électronique des documents a été implémenté, permettant la mise en place de processus digitaux. Ces profonds changements ont permis d'améliorer le traitement administratif aux assuré-es et les capacités de télétravail pour les collaboratrice-teurs.

EFFECTIFS EN LÉGÈRE HAUSSE

Au 31 décembre 2021, la CPCL compte 7787 assuré-es actif-ives et 4579 bénéficiaires de rente. L'effectif des assuré-es actif-ives continue à augmenter en raison de la croissance de certains employeurs affiliés, notamment les Transports publics de la région lausannoise SA (TL). [🔗 F6 : détail de l'évolution depuis 2012](#)

F7 | ÉVOLUTION DES DÉPARTS EN RETRAITE PAR TRANCHE D'ÂGE



Le rapport démographique est en légère hausse et s'établit à 1.7 à fin 2021 (1.69 à fin 2020). Ce ratio particulièrement faible s'explique principalement par l'ancienneté de la CPCL, dont les origines remontent à 1895. À titre comparatif, le ratio moyen des caisses de pensions suisses était de 3.3 en 2021 (et de 2.1 pour les caisses de pensions publiques), selon l'étude Swisscanto.

Les femmes représentent 40% de l'effectif des assuré-es actif-ives et les hommes 60%. Toutefois, en termes de capitaux de prévoyance, ce rapport s'accroît (30% et 70%), ce qui s'explique en partie par la plus grande proportion de temps partiels chez les femmes. L'âge moyen des assuré-es actif-ives reste stable à un peu plus de 45 ans.

70% DE DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

Depuis 2018, l'âge moyen de départ à la retraite a légèrement augmenté, passant de 62 ans et 5 mois à 62 ans et 8 mois en 2021. En 2021, on dénombre 173 départs en retraite, dont 55 (32%) à l'âge ordinaire de 65 ans et au-delà. Ainsi, la proportion de départs anticipés est d'environ 70%, une proportion demeurée relativement stable depuis 2018. [🔗 F7](#)

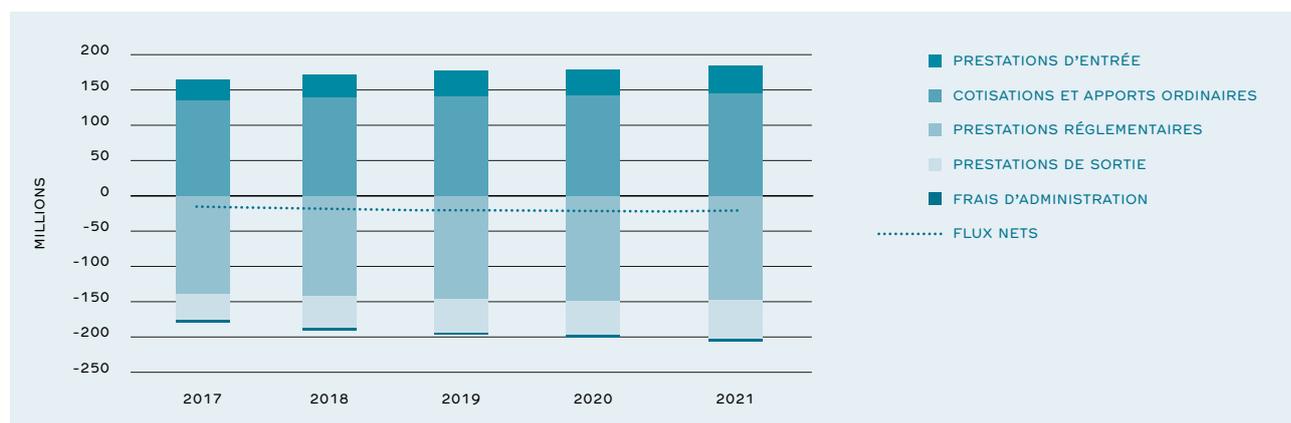
En 2021, les départs en retraite anticipée ont bénéficié des conditions d'anticipation favorables prévalant avant les modifications réglementaires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'année 2021 est la quatrième année d'application des dispositions transitoires, qui dureront jusqu'au 31.12.2025.



T3 | STATISTIQUES SUR LES PENSIONS PAYÉES EN 2021

Type de rente	Nombre	Somme des rentes versées (en mios CHF)	Rente annuelle moyenne (en CHF)	Âge moyen des bénéficiaires
Retraite	3'207	113.6	36'194	74 ans 4 mois
Conjoint·e survivant·e	958	21.4	21'958	79 ans 6 mois
Invalidité	207	5.3	21'743	56 ans
Enfants	208	3.0	5'756	17 ans

F8 | ÉVOLUTION DES FLUX D'ASSURANCE



FLUX D'ASSURANCE EN HAUSSE

La croissance et la rotation des effectifs de ces dernières années ont entraîné une hausse du volume des flux d'assurance. [🔗 F8](#)

Les flux entrants sont principalement composés des cotisations des assuré·es (CHF 52.7 millions), des cotisations des employeurs (CHF 87.8 millions) et des apports de libre passage (CHF 37.4 millions).

Les fluctuations de l'effectif durant l'exercice 2021 ont généré un volume de prestations de sortie de CHF 45.1 millions, plus important qu'en 2020 (CHF 41.2 millions).

En 2021, une augmentation du nombre de dossiers traités pour des retraits anticipés pour l'encouragement à la propriété a été constatée par rapport à 2020, permettant de retrouver les niveaux d'avant pandémie, avec 78 dossiers pour 6.7 millions.

Les prestations réglementaires versées en 2021 sont restées relativement stables par rapport à 2020, la hausse du nombre des rentes de retraite ayant été compensée par une légère diminution des rentes de conjoint·es survivant·es versées.

Les effectifs de la CPCL continuent
à augmenter en raison de la croissance
de certains employeurs affiliés,
notamment les TL.



COMPTES
ANNUELS



COMPTES ANNUELS

Bilan

(en CHF)		31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
Placements			
Liquidités et placements à court terme		63'792'122	58'225'193
Autres créances à court terme	6.1	20'543'755	14'796'893
Prêts aux employeurs	6.1	326'650'000	326'650'000
Obligations en CHF		644'881'052	517'444'312
Actions suisses		302'073'050	274'777'578
Actions étrangères		438'053'461	437'343'337
Hedge funds		1009	742
Placements privés		2'552'948	2532'441
Immobilier		977'086'862	985'994'838
Total placements	6.4	2'775'634'259	2'617'765'334
Compte de régularisation actif	7.1	2'508'238	1'966'183
Total actif		2'778'142'497	2'619'731'517
PASSIF			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes	7.1	1'5147'390	15'086'556
Banques/Assurances	7.1	35'158'000	42'981'853
Autres dettes	7.1	7'318'299	6'432'496
Total engagements		57'623'689	64'500'905
Compte de régularisation passif	7.1	14'907'471	14'475'661
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)			
Capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	1'471'351'986	1'449'708'187
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	1'804'452'679	1'792'721'129
Provisions de longévité assurés actifs	5.6	44'140'560	36'242'705
Provisions de longévité bénéficiaires de rentes	5.6	54'133'580	44'818'028
Provision de fluctuation des risques (actifs)	5.6	11'740'000	11'740'000
Provision mesures transitoires	5.6	35'506'357	49'289'776
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'421'325'162	3'384'519'825
Part en répartition	9.1	-1'111'107'360	-1'130'842'868
Capitaux de prév. et prov. techniques (en cap.partielle)		2'310'217'802	2'253'676'957
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	395'393'535	287'077'994
Fonds libres		0	0
Total passif		2'778'142'497	2'619'731'517



158 mio

Augmentation du bilan en 2021
pour atteindre 2.78 milliards

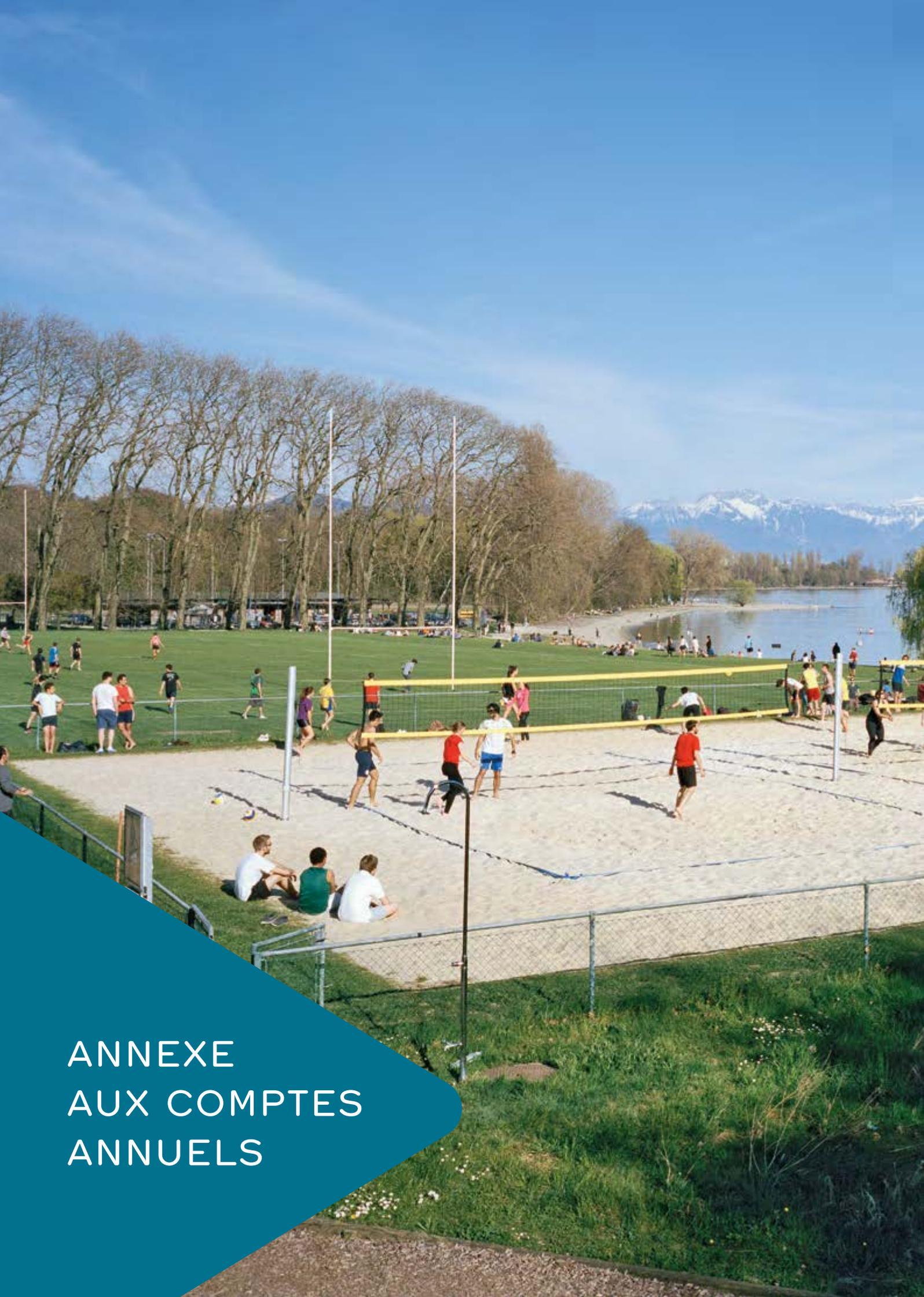
COMPTES ANNUELS

Compte d'exploitation

(en CHF)	2021	2020
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations ordinaires des salariés	52'744'923	52'144'711
Cotisations ordinaires des employeurs	87'785'103	86'864'853
Produits d'assurance exceptionnels	0	0
Primes uniques et rachats	3'000'977	2'217'253
Subsides du fonds de garantie	23'987	38'452
Total cotisations et apports ordinaires et autres	143'554'990	141'265'269
+ Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	37'422'661	33'930'669
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2'234'471	1'638'762
Total prestations d'entrée	39'657'132	35'569'431
= Apports provenant de cotisations/prestations d'entrée	183'212'122	176'834'700
- Prestations réglementaires		
Pensions de vieillesse	-113'655'045	-112'465'435
Pensions de survivants	-2'135'0931	-2'150'7767
Pensions d'invalidité	-5'312'979	-5'317'334
Autres prestations réglementaires	7.1 -3'010'574	-3'003'162
Prestations en capital à la retraite	-5'184'272	-6'753'514
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	0	0
Total prestations réglementaires	-148'513'801	-149'047'212
- Prestations extra-réglementaires	0	0
- Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.1 -45'111'665	-41'171'182
Versements anticipés: propriété du logement/divorce	7.1 -9'224'404	-6'847'041
Total prestations de sortie	-54'336'069	-48'018'223
= Dépenses relatives aux prestations/versements anticipés	-202'849'870	-197'065'435
+/- Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques		
	5	
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-21'643'799	-14'344'550
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	-11'731'550	-15'938'872
Dissolution/Constitution de provision longévité assurés actifs	-7'897'855	-7'535'432
Dissolution/Constitution de provision longévité bénéficiaires de rentes	-9'315'552	-9'282'383
Constitution de provisions pour fluctuation des risques	0	-138'000
Constitution de provisions pour mesures transitoires	13'783'419	16'724'258
Total variation capitaux de prévoyance et provisions techniques	-36'805'337	-31'756'979
+/- Variation de la part en répartition des capitaux de prévoyance	-19'735'508	-30'652'620
- Charges d'assurance		
Cotisations au fonds de garantie	-581'852	-601'742
Total charges d'assurance	-581'852	-601'742
= Résultat net de l'activité d'assurance	-76'760'445	-83'242'076

(en CHF)		2021	2020
Report résultat net de l'activité d'assurance		-76'760'445	-83'242'076
+/- Résultat net des placements			
Résultat brut et sur les liquidités et placements à court terme		-306	-62'784
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées		-114'339	-78'081
Résultat net sur autres créances à court terme		9'116	0
Résultat net sur prêts aux employeurs	6.1	12'154'000	12'154'000
Résultat brut sur obligations en CHF		2'134'896	12'184'718
Résultat brut sur actions suisses		62'165'773	11'929'458
Résultat brut sur actions étrangères		68'382'477	32'443'044
Résultat brut sur hedge funds		3'545	16
Résultat brut sur placements privés		842'601	-72'900
Résultat net sur couverture de change		4'420'828	-12'662'347
Résultat brut sur immobilier		44'445'573	51'863'025
Frais de gestion de la fortune		-6'720'342	-6'305'774
Total résultat net des placements	6.8	187'723'822	101'392'375
- Frais d'administration nets			
Frais d'administration générale		-2'521'767	-2'367'187
Honoraires organe de révision		-86'160	-86'160
Honoraires expert en prévoyance		-59'329	-38'880
Emoluments autorités de surveillance		-20'299	-17'191
Total frais d'administration nets		-2'687'555	-2'509'418
+ Autres produits			
Produits divers		39'719	47'774
Total autres produits		39'719	47'774
Total frais d'administration nets (incl. Produits)	7.2	-2'647'836	-2'461'644
= Excédent des charges/produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		108'315'541	15'688'655
+/- Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-108'315'541	-15'688'655
= Excédent des charges/produits		0	0

N.B. : les arrondis au franc pour la présentation peuvent conduire à de légers écarts entre les rubriques et leurs totaux.



ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS



1 BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, ci-après CPCL, est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 17 novembre 1942, et bénéficiant de la garantie de la Commune de Lausanne.

Institution de prévoyance au sens de la LPP, la CPCL a pour but d'assurer ses membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité, en application de ses statuts et règlements et des prescriptions légales en vigueur.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CPCL est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sous le numéro 300'176.

La CPCL est inscrite au registre du Commerce du canton de Vaud.

La CPCL est obligatoirement affiliée au Fonds de garantie instauré par la LPP qui verse notamment des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et garantit les prestations légales dues par les institutions de prévoyance devenues insolubles.

La CPCL alimente le Fonds de garantie par une contribution annuelle calculée en fonction des salaires coordonnés LPP, des prestations de sortie acquises (libre passage) et des rentes en cours.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

La CPCL est soumise à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, ainsi qu'aux textes suivants :

- Statuts du 27 novembre 2012, état au 1^{er} janvier 2015.
- Règlement d'assurance adopté le 3 décembre 2021, état au 1^{er} janvier 2022.
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle adopté le 16 mars 2018, entré en vigueur rétroactivement le 31 décembre 2017.
- Règlement de placement adopté le 15 juin 2018, état au 12 février 2021.
- Règlement relatif à la liquidation partielle adopté le 17 février 2017, entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.
- Règlement d'organisation adopté le 15 juin 2018, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Comité

La CPCL est administrée par un Comité de dix membres, élus pour une période de 5 ans.

COMPOSITION DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Représentants des employeurs		
Florence GERMOND, vice-présidente		Ville de Lausanne
Valérie BOURQUARD	dès le 16.3.2021	TL
François BOYER	jusqu'au 15.03.2021	TL
Grégoire JUNOD		Ville de Lausanne
Pierre-Antoine HILDBRAND		Ville de Lausanne
Gérald HIRSIG		Ville de Lausanne
Représentants des assurés		
Claude SIMARRO, président		UEACL
Jean ALTIERI	jusqu'au 12.02.2021	SSP
Yann MARCELLI		UPSI
Carmelo SCUDERI		SEV
Philippe TÂCHE		Catégorie B
Représentant des pensionnés avec voix consultative		
Johan PAIN	jusqu'au 30.06.2021	

Le poste de représentant des assurés vacant au 31.12.2021 a été repourvu à fin mars 2022 suite à l'entrée en fonction de Monsieur Franco Negri (SSP).

Mode de signature

La Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président du Comité et du directeur ou d'un directeur adjoint ; ou,
- du président ou du vice-président du Comité et d'un autre membre du Comité.

Pour les actes et décisions relevant de la compétence du Bureau ou de la Commission, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président de l'organe concerné et du directeur ou d'un directeur adjoint.

Pour la gestion opérationnelle, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du directeur et d'un directeur adjoint ; ou,
- de deux directeurs adjoints. L'un d'eux peut être remplacé par le président ou le vice-président du Comité, ou le président de l'organe concerné.

Secrétariat/Direction

La CPCL a son siège à la rue Centrale 7, 1003 Lausanne, www.cpcl.ch. Elle fonctionne sous le contrôle et la responsabilité du Comité et de la direction composée de M. Loïc Broggin (directeur), Mme Elvira Isenring (directrice adjointe, responsable prévoyance) et M. Jean-Pierre Steiner (directeur adjoint, responsable financier).

Les activités suivantes sont confiées à des prestataires externes, selon les instructions et sous la surveillance du Comité et de la direction.

Gestion de la fortune mobilière : divers gérants spécialisés par classes d'actifs.

Gestion de la fortune immobilière : Service des gérances et service d'architecture et du logement de la Ville de Lausanne.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA / Stéphane Riesen, exécutant, Lausanne
Organe de révision	BfB Audit SA, Renens
Conseiller financier	MBS Capital Advice, Genève
Conseiller immobilier	Helvetadvisors SA, Genève
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Destinée à l'origine au seul personnel de l'Administration communale lausannoise, la CPCL peut, avec l'accord du Conseil communal de Lausanne, admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public dans lesquels les autorités lausannoises ont au moins un droit de regard. Vingt organismes, dont la liste figure ci-après, sont aujourd'hui affiliés à la CPCL :

- Ville de Lausanne
- Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
- Centre petite enfance de Lausanne
- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Cinémathèque suisse
- Conservatoire de Lausanne
- Fondation École de musique Lausanne
- Fondation bureau vaudois d'adresses
- Fondation lausannoise pour la construction de logements
- Fondation maison pour étudiants de l'Unil et de l'EPFL
- Lausanne-Tourisme
- Manège du Chalet-à-Gobet
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- Parc naturel du Jorat
- SI-Ren SA
- Société coopérative d'habitation Lausanne
- Société vaudoise pour la protection des animaux
- Théâtre de Vidy-Lausanne
- Transports publics de la région lausannoise SA

2 ASSURÉS ACTIFS ET PENSIONNÉS

Assurés actifs	31.12.2021	31.12.2020	Variations des entrées	Variations des sorties
Femmes	3'140	3'055	367	-282
Hommes	4'647	4'599	448	-400
Total assurés actifs	7'787	7'654	815	-682

Répartition au 31.12.2021	Nombre	En %	Salaires cotisants
Dont:			
Ville de Lausanne	5'320	59%	CHF 347'795'971
Autres employeurs affiliés	2'467	31%	CHF 156'024'117
Dont:			
Femmes	3'140	40%	CHF 171'449'796
Hommes	4'647	60%	CHF 332'370'292
Dont:			
Catégorie A	7'101	91%	CHF 446'413'628
Catégorie B	686	9%	CHF 57'406'460
Total assurés actifs	7'787	100%	CHF 503'820'088

Pensionnés	31.12.2021	31.12.2020	Variations des entrées	Variations des sorties
Retraités hommes	2'096	2'057	121	-82
Retraités femmes	1'110	1'077	52	-19
Total	3'206	3'134	173	-101
Conjoints survivants hommes	38	39	2	-3
Conjoints survivants femmes	920	932	45	-57
Total (y.c. conjoint survivant divorcé)	958	971	47	-60
Invalides hommes	123	126	19	-22
Invalides femmes	84	81	10	-7
Total	207	207	29	-29
Total pensions de base	4'371	4'312	249	-190
Pensions complémentaires				
Orphelins	57	53	11	7
Enfants d'invalides ou de retraités	151	159	46	-54
Total pensions complémentaires	208	212	57	-61
Total pensionnés	4'579	4'524	306	-251



2054

Nombre de mutations
au sein des effectifs en 2021

3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATIONS DU PLAN DE PRÉVOYANCE

Les Statuts de la CPCL définissent deux catégories distinctes d'assurés soumises à la même réglementation, à savoir:

- Catégorie A: tous les assurés, à l'exception de ceux inclus dans la catégorie B.
- Catégorie B: policiers, pompiers et ambulanciers.

Les dispositions réglementaires (ci-après RA-CPCL) prévoient pour l'essentiel les prestations suivantes:

- Rente de retraite entre 60 et 70 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 60 et 62 ans pour les assurés de la catégorie B. [ART. 35 À 43, 84 ET 85 RA-CPCL](#)
- Cette prestation est complétée, dans certains cas, par le versement d'un supplément temporaire durant 3 ans en catégorie A, 5 ans en catégorie B, mais au plus tard jusqu'à l'âge terme de l'AVS. [ART. 41 ET 86 RA-CPCL](#)
- Rente d'invalidité. [ART. 44 À 47 RA-CPCL](#)
- Rente de conjoint survivant [ART. 48 ET 49 RA-CPCL](#) et pension de conjoint divorcé. [ART. 58 RA-CPCL](#)
- Rente d'orphelin et rente pour enfant de retraité et d'invalidé. [ART. 50 À 52 RA-CPCL](#)
- Prestation de libre passage pour les assurés qui quittent la CPCL sans avoir droit à une rente. [ART. 53 À 57 RA-CPCL](#)
- Prestation de libre passage pour les assurés qui divorcent. [ART. 59 À 61 RA-CPCL](#)
- Versement anticipé d'un montant pour la propriété du logement. [ART. 68 À 74 RA-CPCL](#)

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CPCL est financée par:

- les apports de libre passage, les cotisations et rachats des assurés,
- les cotisations des employeurs,
- le rendement de la fortune.

La CPCL applique un système de capitalisation partielle, conformément aux articles 72a et suivants LPP. Son plan de prévoyance est en primauté des prestations, les cotisations sont donc fixées en fonction des prestations définies dans le plan d'assurance mais également en fonction des autres sources de financement.

Durant l'exercice sous revue, les cotisations étaient fixées ainsi pour la catégorie A (catégorie B) en % du traitement cotisant:

→ Assurés	10.5 %	(11.3 %)
→ Employeurs	17.5 %	(18.8 %)
→ Total	28.0 %	(30.1 %)

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Néant.

4 PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la CPCL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (état au 01.01.2014), en application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en CHF au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Liquidités - Placements et créances à court terme - Prêts aux employeurs

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la CPCL sur la base de relevés ou contrats.

Les corrections de valeur économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont, le cas échéant, directement portées en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Obligations - Actions - Hedge funds - Placements privés

Les placements figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Immobilier direct

Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés. Les travaux de construction d'immeubles sont comptabilisés au bilan au coût de construction jusqu'à leur achèvement. Les immeubles terminés sont évalués à la valeur de marché et la plus ou moins-value qui en résulte est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

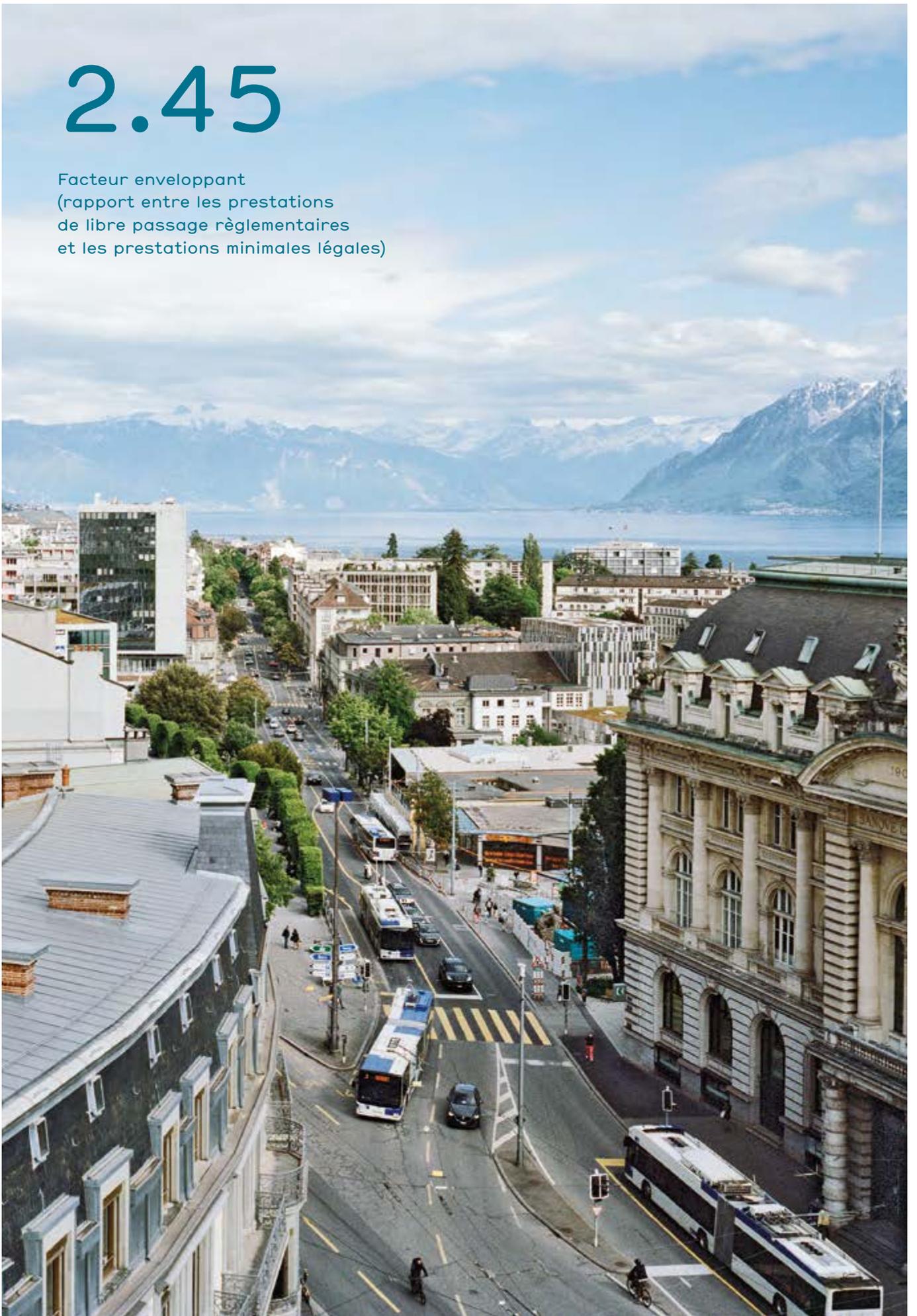
Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Néant.

2.45

Facteur enveloppant
(rapport entre les prestations
de libre passage réglementaires
et les prestations minimales légales)



5 COUVERTURE DES RISQUES, RÈGLES TECHNIQUES ET DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CPCL est une caisse de pension autonome, sans réassurance. Elle assume donc seule les conséquences financières et actuarielles de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

5.2 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS

(en CHF)	2021	2020
Solde au 1 ^{er} janvier	1'449'708'187	1'435'363'637
Constitution ordinaire durant l'exercice	21'643'799	14'344'550
Adaptation des bases techniques	0	0
Solde au 31 décembre	1'471'351'986	1'449'708'187

5.3 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de libre passage minimales dues selon la LPP. À fin 2021, le montant total s'élève à CHF 600'870'445, contre CHF 591'197'638 au 31 décembre 2020.

5.4 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES PENSIONNÉS

(en CHF)	2021	2020
Solde au 1 ^{er} janvier	1'792'721'129	1'776'782'257
Constitution/dissolution ordinaire durant l'exercice	11'731'550	15'938'872
Adaptation des bases techniques	0	0
Solde au 31 décembre	1'804'452'679	1'792'721'129

5.5 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

La dernière expertise actuarielle a été établie en 2020 à la date de référence du 31 décembre 2019. Elle conclut que la situation actuarielle et financière de la Caisse est satisfaisante compte tenu des bases techniques, des provisions constituées et du système financier applicable au 1^{er} janvier 2020, respectant ainsi le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance le 24 novembre 2017. L'expert en prévoyance professionnelle a notamment examiné le niveau du taux d'intérêt technique et a conclu que le taux de 2.5% actuellement appliqué était adéquat.

Compte tenu des observations et des analyses effectuées, l'expert recommandait d'alimenter la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité de CHF 1'380'000.- pour être portée à hauteur de son nouvel objectif de CHF 11'740'000.-. Le Comité a suivi les recommandations de l'expert et a décidé d'augmenter cette provision dès le bouclage de l'exercice 2020.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée en 2023 avec une date de référence au 31.12.2022.

5.6 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les capitaux de prévoyance sont déterminés par l'expert agréé en prévoyance professionnelle, sur la base des tables actuarielles LPP 2015 projetées en 2015, et d'un taux technique de 2.5 % (inchangé depuis 2018).

Les engagements comprennent les provisions techniques suivantes :

- Provisions de longévité - destinées à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, et servant à financer le coût d'un futur changement de bases techniques, et alimentées chaque année à raison de 0.5 % du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés.
- Provision de fluctuation des risques - destinée à atténuer la variabilité du coût des risques décès et invalidité, et figurant au bilan pour sa valeur cible qui correspond à 300 % du montant nécessaire à la couverture du sinistre annuel total avec une probabilité de 95 %.
- Provision pour mesures transitoires - destinée à financer le capital de prévoyance supplémentaire rendu nécessaire par l'octroi réglementaire de mesures transitoires destinées à garantir la différence entre la prestation effectivement servie et celle qui serait versée en application stricte des nouvelles dispositions réglementaires.

(en CHF)	2021	2020
Provision de longévité des assurés actifs	44'140'560	36'242'705
Provision de longévité des bénéficiaires de rentes	54'133'580	44'818'028
Provision de fluctuation des risques	11'740'000	11'740'000
Provision pour mesures transitoires	35'506'357	49'289'776
Total des provisions techniques au 31 décembre	145'520'497	142'090'509

5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ARTICLE 44 OPP2

Le degré de couverture correspond au rapport entre la fortune disponible, réserve de fluctuation de valeurs incluse, et le total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Il s'élève à 79.1% au 31 décembre 2021 contre 75.1% à fin 2020.

(en CHF)	2021	2020
Total des actifs du bilan	2'778'142'497	2'619'731'517
./. Engagements	57'623'688	64'500'905
./.Compte de régularisation de passif	14'907'471	14'475'661
= Fortune nette de prévoyance	2'705'611'338	2'540'754'951
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'421'325'162	3'384'519'825
Degré de couverture au 31 décembre	79.1%	75.1%

D'autres informations sur le système de capitalisation et le plan de financement sont données au point 9.1.



2.5%

Taux d'intérêt technique
appliqué depuis 2018

6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT - RÈGLEMENT DE PLACEMENT

La fortune de la CPCL est constituée de valeurs mobilières et immobilières, gérées sous la responsabilité du Comité sur la base de son règlement de placements. Le Comité détermine l'allocation des actifs ainsi que les bornes inférieures et supérieures par classe d'actifs.

La gestion du patrimoine immobilier est déléguée, par mandat et contre rémunération, au Service des gérances de la Ville de Lausanne qui rapporte périodiquement au Comité.

La gestion de la fortune mobilière est confiée à des gérants spécialisés dans les différentes classes d'actifs qui composent l'allocation stratégique de la Caisse, selon tableau ci-après. Ces gérants sont tous agréés conformément aux directives en la matière.

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), la CPCL exerce son droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, et pour les 50 plus grandes sociétés suisses détenues indirectement, dans le cadre d'un arrangement avec l'administrateur du fonds (CS). Un rapport succinct sur l'exercice des droits de vote en 2021 est disponible sur le site de la CPCL.

Catégorie de placement	Gérant	Valeur (millions CHF)	Style de gestion	Autorité de surveillance
Obligations				
Obligations libellées en CHF	Swisscanto	147.4	Indiciel	FINMA
Obligations libellées en CHF	Credit Suisse AM	146.8	Indiciel	FINMA
Oblig. de pays émergents - hedgé CHF	Credit Suisse AM	173.2	Indiciel	FINMA
Senior loans - hedgé CHF	Credit Suisse AM	89.0	Actif	FINMA
Senior loans - hedgé CHF	Barings	88.4	Actif	BCI
Actions				
Actions suisses	Swisscanto	298.1	Indiciel	FINMA
Actions étrangères (pays développés)	Swisscanto	355.0	Indiciel	FINMA
Actions pays émergents	Swisscanto	83.1	Indiciel	FINMA
Autres placements				
Private equity	Renaissance Techn. 4	2.0	Actif	CHSPP
Private equity	Cust. Infrast. Strat. LP	0.5	Actif	CIMA
Infrastructure suisse	Sireso	4.0	Actif	FINMA
Liquidités et placements à court terme	CPCL	63.8		AS-SO
Placements chez l'employeur	CPCL	326.7		AS-SO
Autres créances	CPCL	20.5		AS-SO

LISTE DES ACRONYMES

FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
BCI	Banque Centrale d'Irlande
CHSPP	Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle
CIMA	Cayman Islands Monetary Authority
AS-SO	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

RÉPARTITION ET LIMITES DES PLACEMENTS SELON RÈGLEMENT DE PLACEMENTS

Catégorie de placement	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2021	
	Allocation des actifs	Bandes de fluctuation	CHF	en %
Placements				
Liquidités et créances à court terme	2.0%	1%-5%	84'335'877	3.1%
Prêts aux employeurs	13.5%	11.5%-15.5%	326'650'000	11.9%
Obligations libellées en CHF	7.0%	0%-14.0%	294'277'097	10.7%
Obligations pays émergents couv.CHF	6.5%	5%-8%	173'183'677	6.3%
Seniors Loans couverts contre CHF	6.5%	5%-8%	177'420'278	6.5%
Total actions	26.5%	22.5%-30.5%	740'126'511	27.0%
Actions suisses	10.5%		302'073'050	11.0%
Actions étrangères	16.0%		438'053'461	16.0%
<i>Dont actions Europe</i>	4.8%		147'012'569	5.4%
<i>Dont actions Amérique du Nord</i>	5.3%		135'503'592	4.9%
<i>Dont actions Japon</i>	1.9%		49'257'663	1.8%
<i>Dont actions Pacifique</i>	0.8%		23'186'246	0.8%
<i>Dont actions Pays émergents</i>	3.2%		83'093'391	3.0%
Hedge funds	0.0%	0%-1%	1'009	0.0%
Placements privés	0.0%	0%-1%	2'552'948	0.1%
Immobilier*	38.0%	32%-44%	941'928'862	34.4%
Total des placements	100.0%		2'740'476'259	100.0%

*La valeur des placements immobiliers est présentée nette des hypothèques représentant CHF 35'158'000 au 31.12.2021

Les pondérations dans les différentes classes d'actifs se trouvent au sein des bandes de fluctuation définies autour de la cible stratégique.

Les classes d'actifs suivantes contiennent des placements alternatifs ou sont considérées comme des placements alternatifs du point de vue de l'OPP2.

(en CHF)	2021	2020
Actions suisses	4'010'714	3'985'448
Hedge funds	1'009	742
Placements privés	2'552'948	2'532'441
Total des placements alternatifs (selon OPP2)	6'564'671	6'518'631

Au 31.12.2021, la part des placements alternatifs par rapport à la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) est de 0.2% (0.3% au 31.12.2020). La limite d'investissement dans les placements alternatifs de 15% selon article 55 lettre d de l'OPP2 n'est pas atteinte.

Au 31.12.2021, les placements en actions représentent 27.0% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques), la limite de 50% fixée par l'article 55 lettre b de l'OPP2 n'est donc pas atteinte (27.7% au 31.12.2020).

L'exposition nette en devises se situe à 16.0% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) au 31.12.2021 contre 17.0% au 31.12.2020. La limite de 30% selon l'article 55 lettre e de l'OPP2 n'est donc pas dépassée.

Certaines limites de placements selon l'OPP2 font l'objet d'une dérogation. Elles sont énumérées au point 6.2.

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ARTICLE 50 ALINÉA 4 OPP2

La CPCL fait usage de l'extension des limites de placement autorisée par l'art. 50 al. 4 de l'OPP2.

Nous confirmons que la CPCL:

- choisit, gère et contrôle soigneusement les placements opérés,
- veille à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance,
- respecte le principe d'une répartition appropriée des risques.

Au 31 décembre 2021, la CPCL déroge aux limites de placement OPP2 des catégories suivantes:

Avances sur biens immobiliers ART. 54B AL. 2

Dans le cadre de la recapitalisation de 2009, la CPCL a reçu de la Commune de Lausanne des immeubles par l'apport des actifs et passifs de la société coopérative Colosa. Diverses hypothèques sont liées à ces immeubles, dont certaines dépassent la limite maximale par objet de 30% de la valeur vénale. Bien que cette extension ne soit pas spécifiquement prévue à l'art. 50 al. 4 OPP2, l'Autorité de surveillance a autorisé en 2018 la CPCL à renouveler une seule fois les emprunts hypothécaires en cours, pour une durée maximale de dix ans et en respectant un taux d'avance maximum par immeuble de 30%. Cette dérogation a pour objectif de laisser le temps à la CPCL de trouver des solutions permettant de mieux rentabiliser les immeubles subventionnés et/ou contrôlés du parc ex-Colosa.

Au 31.12.2021, les avances sur biens immobiliers représentent 3.6% de la valeur totale des immeubles (4.4% au 31.12.2020), et 26.7% de la valeur des immeubles gagés (29.8% au 31.12.2020).

Placements immobiliers ART. 55 LIT. C

La part des placements immobiliers excède la limite de 30%.

Placements chez l'employeur ART. 57 AL. 2

Les prêts de CHF 326.65 millions octroyés à la Commune de Lausanne dans le cadre des opérations de recapitalisation dépassent la limite de 5% de placements chez l'employeur. On voudra bien se référer également au point 6.10.

Placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur ART. 57 AL. 3

Ces placements représentent 6.8% de la fortune placée (avec immobilier net des hypothèques) et dépassent donc la limite maximale de 5%.

6.3 RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour neutraliser les risques de marché spécifiques à l'allocation des actifs de la Caisse. L'objectif de réserve de fluctuation de valeurs est calculé en application du règlement de placements selon la méthode de la Value at Risk (VaR), avec un niveau de sécurité de 99% et un horizon-temps de 3 ans.

De par son système de capitalisation partielle, la CPCL a adopté un chemin de recapitalisation qui définit le degré de couverture à atteindre chaque année (voir point 9.1).

L'attribution à la réserve ne peut avoir lieu que lorsque le chemin de recapitalisation est respecté. Tant que cette réserve n'a pas atteint son objectif, l'excédent de recettes résultant du compte d'exploitation doit être affecté à cette réserve.

La réserve de fluctuation de valeurs est nécessaire pour respecter le chemin de recapitalisation. La dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs a lieu dès lors que le compte d'exploitation présente un déficit, et pour autant que les éventuels fonds libres aient été préalablement dissous. Il ne peut y avoir un découvert que si la réserve de fluctuation de valeurs a été intégralement dissoute.

Réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	2021	2020
Capitaux de prévoyance et provisions techniques en capitalisation partielle (en CHF)	2'310'217'802	2'253'676'957
Valeur cible de la RFV (en % des eng. en cap. partielle)	26.4%	26.3%
Valeur cible de la RFV (en CHF)	609'000'000	592'700'000
RFV constituée (en CHF)	395'393'535	287'077'994
RFV constituée (en % valeur cible)	65%	48%

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Placements	2'775'634'259	2'617'765'334
Liquidités et placements à court terme	63'792'122	58'225'193
Autres créances à court terme	20'543'755	14'796'893
Cotisations à recevoir	10'953'652	10'942'184
Impôt anticipé à récupérer	7'765'995	2'748'455
Loyers arriérés	1'259'685	348'172
Débiteurs divers	555'094	748'753
Titres	9'329	9'329
Prêts aux employeurs	326'650'000	326'650'000
Commune de Lausanne (4%, échéance 30.09.2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, échéance 31.12.2052)	182'400'000	182'400'000
Obligations en CHF	644'881'052	517'444'312
Placements collectifs	644'881'052	517'444'312
Actions suisses	302'073'050	274'777'578
Placements collectifs	298'062'336	270'792'130
Actions non cotées	4'010'714	3'985'448
Actions étrangères	438'053'461	437'343'337
Placements collectifs	438'053'461	437'343'337
Placements hedge funds	1'009	742
Placements collectifs	1'009	742
Placements privés	2'552'948	2'532'441
Placements collectifs	2'552'948	2'532'441
Immobilier	977'086'862	985'994'838
Immobilier direct	977'086'862	985'994'838

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

La couverture des obligations libellées en dollars US est consolidée avec l'investissement sous-jacent, et présentée au bilan dans les obligations en CHF.

6.6 ENGAGEMENTS DE CAPITAL OUVERTS

Véhicules de placement	Engagements en devises au 31.12.2021	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2021	Engagements en CHF au 31.12.2020
Placements privés			142'996	481'999
CHF	107'200	1.0000	107'200	443'000
USD	39'116	0.91513	35'796	38'999

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.7 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

La CPCL n'a pas recouru de manière directe au prêt de titres en 2021.

6.8 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

(en CHF)	2021	2020
Résultat net des placements	187'723'823	101'392'376
Charges/Intérêts	-29'591	-74'631
Gains	53'520	220
Pertes	-16'892	-48'340
Résultat brut sur liquidités et placements à court terme	7'037	-122'751
Frais comptabilisés directement	-36'459	-7'469
Résultat net sur liquidités et placements à court terme	-29'422	-130'220
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées	-114'339	-78'081
Intérêts de retard, frais de rappel et divers	0	0
Attribution/Dissolution à la provision pour pertes sur débiteurs	0	0
Résultat net sur autres créances à court terme	0	0
Intérêts	12'154'000	12'154'000
Résultat net sur prêts aux employés	12'154'000	12'154'000
Intérêts	9'287'156	11'192'425
Gains	9'455'934	10'070'783
Pertes	-16'561'212	-9'005'652
Résultat brut sur obligations en CHF	2'181'878	12'257'556
Frais comptabilisés directement	-493'281	-470'200
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-1'194'629	-1'053'956
Résultat net sur obligations en CHF	493'968	10'733'400
Produits	7'055'145	5'819'923
Gains	55'110'628	6'170'860
Pertes	0	-61'325
Résultat brut sur actions suisses	62'165'773	11'929'458
Frais comptabilisés directement	-358'346	-277'508
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-3'051	-5'264
Résultat net sur actions suisses	61'804'376	11'646'686
Produits	8'811'628	10'417'698
Gains	69'034'572	29'660'990
Pertes	-5'042'882	-20'297'991
Résultat brut sur actions étrangères	72'803'318	19'780'697
Frais comptabilisés directement	-537'908	-410'360
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-4'522	-15'133
Résultat net sur actions étrangères	72'260'888	19'355'204
Charges	0	0
Gains	3'545	16
Pertes	0	0
Résultat brut sur hedge funds	3'545	16
Frais comptabilisés directement	-2'385	-2'194
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	-16
Résultat net sur hedge funds	1'160	-2'194
Produits	380'893	952
Gains	464'643	74'936
Pertes	0	-147'684
Résultat brut sur placements privés	845'536	-71'796
Frais comptabilisés directement	-8'880	-13'409
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-54233	-60545
Résultat net sur placements privés	782'423	-145'750

(en CHF)	2021	2020
Gains	120	0
Pertes	-47'407	-582
Résultat net sur couverture de change	-47'287	-582
Produits des immeubles	60'618'833	6'1126'755
Charges d'entretien et réparations des immeubles		
Charges d'intérêts hypothécaires	-526'842	-729'100
Produits/Pertes sur ventes d'immeubles	7'122'424	7'999
Plus et moins-values non réalisées sur l'exercice		
Résultat brut sur immobilier	44'406'392	51'863'025
Honoraires de gérances et autres frais de gestion		
Résultat net sur immobilier	40'418'055	47'859'912

Les gains présentés ci-dessus comprennent également les plus-values réalisées sur les ventes, les plus-values non réalisées ainsi que la réintégration des frais des placements collectifs.

6.9 EXPLICATION DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

Les frais de gestion de fortune comprennent les commissions d'administration et de gérance des capitaux, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placements (TER).

Frais de gestion de la fortune	2021	2020
Coûts d'administration et de gestion facturés	1'475'569	1'167'746
Coûts contenus dans les placements collectifs (TER)	1'256'436	1'134'915
Honoraires de gérance et autres frais de gestion immobilier	3'988'337	4'003'113
Total des frais de gestion de la fortune	6'720'342	6'305'774
Total des placements transparents en matière de frais (avec immobilier net)	2'740'476'259	2'574'783'481
Pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.25%	0.24%
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

6.10 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ LES EMPLOYEURS ET DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS

Cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Cotisations à encaisser	10'953'652	10'942'184

La rubrique «Autres créances à court terme» inclut les cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés. Ces cotisations ont été réglées début 2022.

Prêts à long terme aux employeurs

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 30 ans, portant intérêt au taux de 4%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2009, ainsi que d'un prêt d'une durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 3.5%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2012. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 al. 2 let d OPP2 et respectent les dispositions légales en matière de placements auprès de l'employeur (art. 57 OPP2). En outre, l'Autorité de surveillance a été informée de ces placements conformément à l'art. 58a al. 2 OPP2.

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Commune de Lausanne (4%, 30.09.2009-2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, 31.12.2012-2052)	182'400'000	182'400'000

(en CHF)	Rendement 2021	Rendement 2020
Intérêts sur prêts	12'154'000	12'154'000

Immeubles loués par la Commune de Lausanne

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués dans leur totalité par la Commune de Lausanne:

- Chauderon 7-11, Genève 28 A-C

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués à plus de 50 % par la Commune de Lausanne:

- Genève 52
- St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6
- St-Roch 9-11

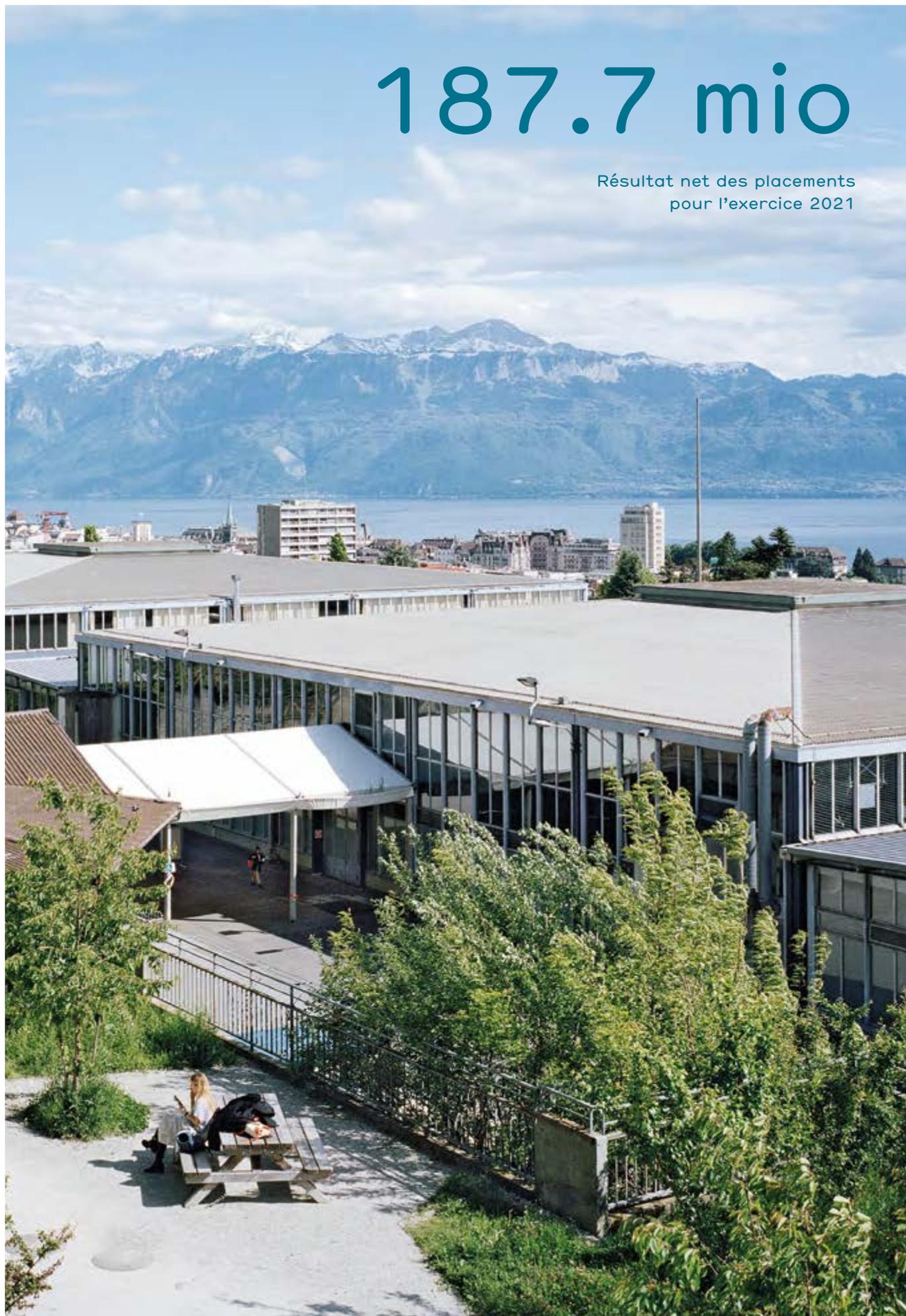
Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués à moins de 50 % par la Commune de Lausanne:

- Aloys-Fauquez 8-12
- Aloys-Fauquez 47-49-51
- Aubépines 14
- Béthusy 68
- César-Roux 8
- Chailly 5-7
- Châtelard 54-54A-54B, Petit-Flon 60
- Châtelard 56
- Diablerets 11
- Entre-Bois 9
- Entre-Bois 30-34
- Entre-Bois 53-55
- France 14
- Harpe 47-47B, Lac 2-10B
- Harpe 52-56
- Jardins-de-Prélaz
- Mathias-Mayor 4
- Morges 33 bis
- Petit-Flon 52-54
- Plaines-du-Loup 74
- Pontaise 19
- Praz-Séchaud 1-12
- Victor-Ruffly 52

Il n'y a pas de loyer en retard à la fin de l'exercice sous revue.

187.7 mio

Résultat net des placements
pour l'exercice 2021



7 EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 AUTRES POSTES DU BILAN ET DE L'EXPLOITATION

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF		
Compte de régularisation actif	2'508'237	1'966'183
Intérêts courus	1'442'500	1'442'500
Autres comptes de régularisation	1'065'737	523'683
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	15'147'390	15'086'556
Prestations de libre passage dues	15'147'390	15'086'556
Banques/Assurances	35'158'000	42'981'853
Emprunts hypothécaires	35'158'000	42'981'853
Autres dettes	7'318'298	6'432'496
Fournisseurs et divers	4'518'536	3'106'741
Comptes de chauffage	1'239'651	1'609'236
Créanciers LPP autorités VL	263'836	584'052
Honoraires de gérance VL	1'296'275	1'132'467
Compte de régularisation passif	14'907'472	14'475'661
Loyers perçus d'avance	3'596'333	3'155'594
Fonds de régulation des loyers	6'862'078	6'107'703
Fonds de garantie	584'353	540'283
Autres comptes de régularisation	1'249'382	2'095'123
Honoraires de gérance VL à payer	2'615'326	2'576'958
Autres postes du compte d'exploitation		
Autres prestations réglementaires	-3'010'574	-3'003'162
Supplément temporaire (pont AVS)	-2'990'574	-2'963'162
Frais selon art. 44 du Règlement d'application	-20'000	-40'000
Prestations de libre passage en cas de sortie	-45'111'665	-41'171'182
Transfert	-42'943'641	-39'059'084
Remboursement	-2'168'024	-2'112'098
Versements anticipés: propriété du logement/divorce	-9'224'404	-6'847'041
Accession à la propriété	-6'728'104	-4'469'759
Ensuite de divorce	-2'496'300	-2'377'282

7.2 EXPLOITATION - DÉTAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION

	2021	2020
Charges de personnel	-1'849'220	-1'854'932
Salaires et charges sociales	-1'833'144	-1'823'291
Frais de formation du personnel	-11'685	-31'641
Frais de recrutement	-4'391	0
Frais des instances	-149'755	-150'149
Indemnités	-129'430	-133'342
Autres frais des instances	-20'325	-16'807
Loyer, charges et entretien locaux	-175'753	-169'034
Loyers, chauffages, charges	-147'691	-140'590
Nettoyage et électricité	-28'062	-28'444
Frais administratifs	-361'907	-389'467
Achats et installation mobilier	-100	-1'049
Logiciels et matériel informatique	-187'930	-164'842
Imprimés, matériel, téléphones, abonnements	-24'452	-26'417
Assurances	-51'148	-51'111
Mandats de la Ville de Lausanne	-75'250	-75'719
Autres frais	-23'027	-70'329
Honoraires externes	-719'878	-613'828
Honoraires de l'organe de révision	-86'160	-86'160
Autres mandats	-280'532	-99'299
Conseillers externes	-273'558	-331'910
Expert: Bilan technique annuel	-30'156	-30'156
Expert: Divers calculs et conseils	-29'173	-8'724
Autorité de surveillance	-20'299	-17'191
Expertise actuarielle trisannuelle	0	-40'388
Frais d'administration bruts	-3'256'513	-3'177'410
Produits divers	39'719	47'774
Produits divers	10'099	19'126
Part. du personnel aux assurances	6'670	6'648
Produits exceptionnels	0	0
Emoluments EPL	22'950	22'000
Frais pris en charge par compte fortune	568'957	667'992
Pris en charge par immeubles	232'821	314'122
Pris en charge par gestion mobilière	336'136	353'870
Frais d'administration nets	-2'647'837	-2'461'644
Nombre de bénéficiaires de prestations	12'367	12'178
Frais d'admin. nets CHF par bénéficiaires/prestations	214	202

8 DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Aucune demande particulière n'a été formulée par l'AS-SO durant l'exercice 2021.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 SYSTÈME DE CAPITALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Conformément aux dispositions fédérales en matière de financement des institutions de prévoyance de droit public entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012, la CPCL déroge au principe de la capitalisation complète.

Une telle dérogation doit faire l'objet d'une décision de l'Autorité de surveillance et n'est possible que si l'institution bénéficie d'une garantie d'une corporation publique et qu'un plan de financement permettant d'assurer l'équilibre financier à long terme est adopté (chemin de recapitalisation).

Le chemin de recapitalisation définit le degré de couverture à atteindre chaque année jusqu'en 2052 et doit respecter diverses conditions fixées à l'article 72a LPP. Lorsque le degré de couverture est supérieur à celui du chemin de recapitalisation, la CPCL constitue une réserve de fluctuation de valeurs et lorsqu'il est inférieur, des mesures doivent être prises pour recouvrer le degré de couverture déterminé par le chemin de recapitalisation.

Le plan de financement de la CPCL a été révisé en 2017 conformément aux exigences fédérales. Il a été soumis à l'Autorité de surveillance de Suisse occidentale qui l'a formellement validé, permettant ainsi à la CPCL de poursuivre sa gestion selon le système de la capitalisation partielle.

L'évolution des degrés de couverture déterminants selon le chemin de recapitalisation figure dans le tableau ci-dessous :

1 ^{er} janvier	global	actifs	1 ^{er} janvier	global	actifs	1 ^{er} janvier	global	actifs
2012	55.2%	0.6%	2026	70.9%	37.0%	2040	81.8%	61.3%
2013	56.5%	5.7%	2027	71.9%	39.3%	2041	82.5%	63.0%
2014	57.8%	10.1%	2028	72.9%	41.6%	2042	83.2%	64.5%
2015	59.0%	12.6%	2029	74.0%	43.9%	2043	83.9%	65.9%
2016	60.3%	15.1%	2030	75.0%	46.2%	2044	84.5%	67.4%
2017	61.6%	18.0%	2031	75.7%	47.7%	2045	85.2%	68.7%
2018	62.6%	20.4%	2032	76.4%	49.1%	2046	85.9%	70.0%
2019	63.7%	22.5%	2033	77.0%	50.4%	2047	86.6%	71.3%
2020	64.7%	24.6%	2034	77.7%	51.8%	2048	87.3%	72.8%
2021	65.7%	26.9%	2035	78.4%	53.5%	2049	88.0%	74.2%
2022	66.8%	28.9%	2036	79.1%	54.9%	2050	88.6%	75.5%
2023	67.6%	30.9%	2037	79.8%	56.6%	2051	89.3%	76.9%
2024	68.8%	32.7%	2038	80.5%	58.1%	2052	90.0%	78.4%
2025	69.8%	34.5%	2039	81.1%	59.8%			

Au 31.12.2021, les degrés de couverture déterminants sont les suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1 (voir point 5.7)	79.1%	75.1%
Degré de couverture global selon chemin de recapitalisation	66.8%	65.7%
Degré de couverture initial global (01.01.2012)	55.2%	55.2%
Degré de couverture effectif des assurés actifs	54.2%	45.5%
Degré de couverture des actifs selon chemin de recapitalisation*	28.9%	26.9%
Degré de couverture initial des assurés actifs (01.01.2012)	0.6%	0.6%

*Le respect du degré de couverture des assurés actifs de 28.9% selon le chemin de recapitalisation représente un degré de couverture global de 67.5% au 31.12.2021.

Sur cette base, la part en répartition au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements au degré de couverture initial global (55.2%)	1'888'571'489	1'868'254'943
Engagements au degré de couverture initial des actifs (0.6%) et des pensionnés (100%)	1'867'962'692	1'846'821'041
Engagements au degré de couverture global selon le chemin de recapitalisation (66.8%/65.7%)	2'285'445'208	2'223'629'525
Engagements au degré de couverture des actifs selon le chemin de recapitalisation et (100%) des pensionnés	2'310'217'802	2'253'676'957
Prise en compte des engagements les plus élevés pour la détermination de la part en répartition, soit :	2'310'217'802	2'253'676'957

Au bilan, les engagements de prévoyance sont diminués de la partie financée en répartition, déterminée à chaque clôture des comptes en déduisant du degré de couverture à 100% le degré de couverture minimum à atteindre à la date du bilan selon le plan de financement adopté.

9.2 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Divers immeubles font l'objet d'emprunts hypothécaires pour lesquels des cédules hypothécaires sont mises en gage.

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Cédules hypothécaires	106'262'392	114'952'343
Hypothèques nominatives*	22'066'476	22'066'476
Utilisées à hauteur de (emprunts hypothécaires)	35'158'000	42'981'853
Valeur comptable des immeubles	131'656'996	144'425'278

**Hypothèques légales de droit public en faveur de la Commune de Lausanne et du Canton de Vaud pour les prestations fournies en vertu de l'article 19 de la Loi sur le logement (LL) du 9 septembre 1975.*

9.3 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Assurance

Aucune procédure juridique n'est en cours.

Immobilier

La CPCL, par son mandataire le Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne, est régulièrement partie à divers conflits devant le Tribunal des baux en sa qualité de bailleresse. La gravité estimée de ces litiges n'a pas incité la CPCL à constituer de provisions.

10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.



APPENDICES



RAPPORT ET ATTESTATION

BfB Audit SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfvvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Comité de la
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
Lausanne



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un excédent de passif de CHF 715.7 millions et un degré de couverture de 79.1 %, calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 55.2% et au taux de 66.8 % au 1^{er} janvier 2022, tel que défini dans le chemin de recapitalisation approuvé par l'Autorité de surveillance.

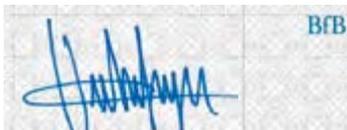
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 19 mai 2022

BfB Audit SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Grégory Unterfinger

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe



RAPPORT ET ATTESTATION



ATTESTATION DE L'EXPERT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux prescriptions légales.
- Selon le bilan technique annexé, le degré de couverture légal de la Caisse à fin 2021 est égal à 79.1 %, et se situe au-dessus du chemin de financement soumis à l'Autorité de surveillance. La Caisse respecte les exigences légales relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle.
- Les provisions techniques constituées à la fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires.
- La réserve de fluctuation de valeurs constituée correspond à 64.9 % de l'objectif retenu par le Comité.
- Pour l'évaluation de ses engagements, la Caisse applique les tables actuarielles LPP 2015 (P 2015) au taux d'intérêt technique de 2.5 %. Ces bases techniques correspondent aux bases recommandées dans le cadre de l'expertise actuarielle à fin 2019. La dernière édition disponible des tables LPP a été publiée en 2020. En cas de changement de tables, les barèmes réglementaires devront être adaptés en conséquence et le financement structurel vérifié.




Pittet Associate SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

STÉPHANE RIESEN

Directeur général

Expert agréé LPP, expert exécutant

Lausanne, le 26 avril 2022




Pittet Associate SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

VINCENT ABBET

Fondé de pouvoir

Expert agréé LPP

LISTE DES IMMEUBLES PAR COMMUNE

CHAVANNES-PRÈS-RENEUS

Centrale 30
Préfaully 17-23

ECUBLENS

Tir-Fédéral 20-24

LAUSANNE

Aloys-Fauquez 47-49-51
Aloys-Fauquez 53-55-57
Aloys-Fauquez 62, Aoste 1-5, Forêt 1-5
Aloys-Fauquez 8-12
Aloys-Fauquez 89
Aubépines 14
Bérée 14A/B-16A/B-18A/B-20A/B
Berne 9-13
Béthusy 68
Boissonnet 32-46
Bossons 59-61
Capelard 1-3, Floreny 7-9
Cassinette 10-12
César-Roux 8
Chailly 12
Chailly 5-7
Champrilly 1-7
Champrilly 2-4
Champrilly 9-15
Chandieu 28-38
Chantemerle 6-8
Châtelard 54-54A/B, Petit-Flon 60
Châtelard 56
Chauderon 7-11, Genève 28A-C
Cheneau-de-Bourg 2-8
Clochatte 14-14A/B
Diablerets 11
Dôle 27
Echallens 30
Ecole-de-Commerce 1-5, Maupas 81-85
Entre-Bois 11
Entre-Bois 30-34

Entre-Bois 42-50
Entre-Bois 53-55
Entre-Bois 9
Fauvette 1
Floréal 19-21
Forêt 7-15
France 12-18, Echelettes 3
France 81-85
Genève 52
Gravière 9-13
Haldimand 3, Arlaud 2
Harpe 47-47B, Lac 2-10B
Harpe 52-56
Isabelle-de-Montolieu 37, 56-58
Jean-Louis-de-Bons 7
Jardin-de-Prélaz
Jomini 26
Juste-Olivier 11
Levant 120
Madeleine 5
Martinet 5-11
Mathias-Mayor 4
Matines 1
Mémise 7
Milan 26
Mont-d'Or 47-49
Montelly 12-14
Montelly 41-41A/B/C
Montelly 45-47, 55-57, 58
Montelly 59-65, 74-76
Montelly 60
Montelly 67-69
Montolivet 18
Morges 33bis
Neuve 6, Pré-du-Marché 5
Oron 14A
Ouchy 67
Petit-Flon 52-54
Plaines-du-Loup 74
Pontaise 17
Pontaise 19
Prairie 10-20
Praz-Berthoud 2-10
Praz-Séchaud 1-12
Rovéréaz 6
Rumine 4-8

Sablons 5-7
Sauges 18
Steinlen 3
St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6
St-Roch 9-11
Victor-Ruffy 52

MORGES

Delay 2

ORBE

Penchèvre 31-33

PENTHAZ

Cossonay 9

PRILLY

Suettaz 13-17

PULLY

Fau-Blanc 20B

RENEUS

Longemalle 20-26
Préfaully 32-38

YVERDON-LES-BAINS

Haldimand 51
Philosophes 51-55

IMPRESSUM

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, 2022

Graphisme Plates-Bandes communication, Lausanne

Photographies Geoffrey Cottenceau

Impression PCL Presses Centrales, Renens

Tirage 150 exemplaires

LIEUX DES PRISES DE VUE

Couverture Vue de Lausanne depuis le beffroi de la Cathédrale

Pages 2-3 Parc de Montbenon

Page 11 Place de la Palud

Page 14 Grand-Pont

Pages 16-17 Parc de Montbenon

Page 19 Patinoire de la Vaudoise aréna

Pages 22-23 Centre sportif UNIL/EPFL

Page 27 Rue Cité-Devant

Page 30 Vue sur l'avenue du Théâtre depuis l'église Saint-François

Page 33 Tour de Sauvabelin

Page 41 Parc de Jomini

Pages 46-47 Ouchy

NOUS CONTACTER

Par téléphone: 021 315 24 00

Par courriel: info@cpcl.ch

Nous vous recevons aussi sur rendez-vous.

www.cpcl.ch

